Contenu de la formation

14 h 15: Accueil des participants.

14 h 30 : Ouverture et présentation de la formation.

14 h 30 : L'enjeu de la prévention des incendies pour les

communes.

Les feux de forêt dans le département.

Responsabilités des maires en matière de risque incendie.

Intervenant : Communes forestières.

15 h 15 : Le débroussaillement, une obligation pour la protection des personnes, des biens et de la forêt Quel est l'intérêt du débroussaillement ?

La réglementation du débroussaillement.

Intervenants: Communes forestières, ONF, DDTM 06.

16 h 40 : Pause

16 h 50 : Que dois-je faire sur ma commune ?

Rôles et obligations du maire en matière de débroussaillement.

Appliquer et faire appliquer la réglementation sur le débroussaillement sur la commune.

Intervenant: Communes forestières

17 h 45: Fin de la session.

Chaque présentation sera suivie d'une phase de questions et d'échanges.

Le risque incendie : un enjeu fort et croissant, qui doit être pris en compte !

Avec plus de 225 000 hectares d'espaces forestiers, le département des Alpes-Maritimes est boisé à plus de 48 %.

La sécheresse de son climat, le mistral, le relief et les essences forestières présentes en font une zone largement exposée au risque d'incendie de forêt, phénomène susceptible de s'aggraver avec le

réchauffement climatique et l'extension des zones boisées.

74 des 163 communes du département sont particulièrement concernées par ce risque, qui menace la population, les biens et l'environnement.

THE CONTROL OF STATES OF THE S

En tant qu'élu(e) et face à ce risque ...

... quel est mon rôle en matière de débroussaillement obligatoire ?

... quelles sont les obligations auxquelles je suis tenu(e)?

... quels sont mes outils et moyens d'actions ?

Le lieu de rendez-vous

Crédit Agricole PACA - 111 avenue Emile DECHAME - 06700 St Laurent du Var



<u>Vos interlocuteurs</u>: M^{mc} Aline CAU-TESTOUR - 04 97 18 69 24 M Nicolas LUIGI - 04 97 18 69 19 - M^{mc} Laure ANSEL - 06 83 39 18 93

Manifestation organisée avec le soutien financier et logistique de :







ALPES-MARITIMES



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tormation

LES COMMUNES FORESTIERES

des Alpes-Maritimes
en partenariat avec
l'Association des Maires



proposent aux élus une demi-journée sur le thème :

Communes forestières

« Quelles démarches et quels moyens pour l'application du débroussaillement obligatoire sur ma commune ? »

Élus et responsables de la sécurité, la prévention des incendies de forêt vous concerne !

Quelles sont mes missions et responsabilités en matière de prévention des incendies ?

Quels sont mes partenaires et outils pour faire appliquer le débroussaillement obligatoire ?

Venez vous former le vendredi 3 décembre 2010

